



6^{ème} Rallye de l'Hérault Grand Orb (11 et 12 mars 2023)

- Additif N° 1 « Organisateurs » aux Règlements particuliers de l'épreuve -

1) – Modifications de l'Article 1.1P – Officiels :

- Jacques PAOLI, licence 2692/0805, absent excusé est remplacé à la présidence du Collège des commissaires sportifs (CCS) par Claude MARY, membre du CCS, licence 1622/0805
- Jean-Claude CHRISTOL, licence 15590/0811, par ailleurs Observateur désigné par la Ligue Occitanie Méditerranée, devient membre du CCS
- Jean-François PASCAL, licence n° 2806/0801, absent excusé est remplacé au sein des Chargés des Relations avec les concurrents (CRAC) par Magali VIDAL, licence 179595/0804
- Yvon JOURNAUX, licence 19327/0809 et Claudine CHABAUD, licence 156447/0809, commissaires techniques absents excusés sont remplacés respectivement par Alain COSTE, licence 18050/0806 et par Michel MOLINES, licence 9502/0801
- Jean-Louis BOSC, commissaire technique responsable des véhicules historiques, licence 14848/0805, absent excusé, est remplacé par Christophe GIMENO, commissaire technique responsable VHC et VHRS, licence 40651/0805
- Photo Alain DESSENS, Chargé des relations avec les concurrents, licence 19459/0816, non communiquée au niveau du règlement particulier :
- Robert GALLI, licence 9206/0745, est désigné Adjoint à la direction de course au sein de la tricolore (BBR).



2) – Article 5 P – Publicités :

- *Publicité obligatoire :* - Perez Carrelages ; Garage TURCO ; Cuisine Menuiseries Laurent Madaille (panneaux de portières) ; - Puech Pneus (plaque immatriculation AV).
- Communauté de communes du Grand Orb (plaque rallye).
- *Publicité optionnelle :* GT2I

Fait à Montpellier le 06/03/2023

Pour le Comité d'organisation,

Alain SZAFARCZYK,

(sous réserve d'approbation par le Collège des Commissaires sportifs lors de leur 1^{ère} réunion)